

APS 20

FORMATION d'Acteurs Prevention Secours dans le secteur du transport routier

| | | |
|---|---|---|
| <p>Personnel concerné : Salariés du secteur du transport routier, de ses activités auxiliaires et de la logistique</p> <p>Pré-requis : aucun</p> | <p>• Objectif : Apprendre au personnel à contribuer à la suppression et à la réduction des risques professionnels de l'entreprise, à intervenir efficacement face à une situation d'accident et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé au travail</p> | <p>Durée : 21 heures en présentiel, en séquences non consécutives avec intersession de 10 à 15 jours</p> |
| <p>Moyens pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vidéoprojecteur : • Paperboard / tableau blanc • Supports pédagogiques sous format papier et numérique. • Fourniture et support pédagogiques spécifiques nécessaire à la formation de Sauvetage Secourisme du Travail(SST) • Outil d'observation et d'analyse des situations de travail | <p>Méthodes pédagogiques et techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthode active et participative • Travail en sous-groupes. • Formation assurée par 2 Formateurs titulaires du certificat de formateur d'Acteur Prevention Secours secteur transport routier et activités auxiliaires et logistiques délivré par l'INRS <p>Formation accessible aux personnes handicapées, nous contacter pour les moyens possibles</p> | <p>Suivi et évaluation :</p> <p>Selon Les critères d'évaluation du révérenciel des compétences de l'Acteur Prevention Secours(document de référence de l'INRS)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Feuille d'émargement. • Remise d'attestation de fin de formation |
| <p>Conditions :</p> <p>Participation minimum de 4 stagiaires et maximum 10.</p> <p>Dates : voir calendrier</p> <p>COÛT : Nous contacter</p> | <p>Programme : La prévention</p> <p>-Être acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans l'entreprise ----- Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans son entreprise</p> <p>- Limiter les risques en s'appuyant sur des principes de base</p> <p style="text-align: center;">Le secours</p> <p>-Être capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement</p> | <p>LIEUX :</p> <p>Centre OASIS 680 Rue Jean-Michel MATHURIN ZACdeDamencourt 97160 LE MOULE-</p> |